

## AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
Conformément au Règlement numéro 0664-2016

Prenez avis que le 16 février 2026, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	OFFICE D'HABITATION DE LA HAUTE-YAMASKA-ROUVILLE
(2025-80254)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 010 214 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	95, rue de l'Assomption
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'aménagement de cases de stationnement jusqu'à 1,75 mètres de la rue de l'Assomption et 2,79 mètres de la rue Saint-Antoine Sud, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est de trois (3) mètres minimum.  Le tout en référence au plan d'implantation proposée, préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 27434 de ses minutes et GBY10102355 de son dossier, en date du 6 janvier 2026.

2.	<i>Nom du propriétaire :</i>	SUCCESSION JEAN-PAUL GALIPEAU
(2026-80002)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 013 607 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	114-118, rue de Belcourt
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation du bâtiment principal jusqu'à 0,89 mètre, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est de 1,5 mètres.  Le tout en référence au certificat de localisation, préparé par M <sup>me</sup> Nadège Clauzon, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3758 de ses minutes et 9804109 de son dossier, en date du 1er juillet 2025.

3.	<i>Nom du propriétaire :</i>	INVESTISSEMENTS YORK INC.
(2026-80003)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 010 941, 1 010 942, 1 010 945 et 1 010 946 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	190, rue Dérageon
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser des entrées charretières totalisant douze (12) mètres de largeur, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est de onze (11) mètres maximum.  Le tout en référence au plan projet d'implantation, préparé par M <sup>me</sup> Camilia Gagnon, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1121 de ses minutes et 250452 de son dossier, en date du 15 décembre 2025.

4.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9116-5803 QUEBEC INC.
(2026-80008)	<i>Numéro de cadastre :</i>	6 345 854 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	70, rue Patrick-Hackett
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un toit plat sur une partie de la toiture du garage intégré à la résidence, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme établit que les toitures doivent être à deux ou quatre versants.  Le tout en référence au document préparé par M. Martin Caron, technologue en architecture, en date du 6 juin 2025.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 30 janvier 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 30 janvier 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 30 janvier 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland